

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 28 janvier 2019**

Date : 28 janvier 2019

heure de début : 18h15 heure de fin : 20h35

Présidence : Anne Souillot, proviseur

Secrétariat : Véronique Chabaud, proviseure-adjointe

Membres présents : Mme Souillot, Mme Chabaud, Mme Souchet, M. Coiffeteau , Mme Morichon, M. Murihano, M. Thibault, Mme Valette, M. Chauvin, M. Marcon, Mme Meslin, Mme Dionnet, Mme Vassal, Mme Germon, Mme Chemla, Mme Tricot, Mme Riquet, Mme Michelet, M. Fichot, Mme Houques, M. Gellner, M. Tendeng, M. Thibert.

Membres excusés ou absents: Mme Cautain, M. Commandeur, M. Raingeaud, Mme Tery-Verbe, M. Droineau

Nombre de membres présents à l'ouverture de séance: 23

Ordre du jour

N° et nature des chapitres traités	Nombre de feuilles	Réservé à l'administration
<p>1. Approbation de l'ordre du jour ;</p> <p>2. Adoption du compte rendu du CA du 29 novembre 2018 (en ligne sur www.vaucanson.org) ;</p> <p><u>Gestion financière :</u></p> <p>3. Répartition d'une subvention globalisée Etat ;</p> <p><u>Projets pédagogiques :</u></p> <p>4. Préparation de rentrée :</p> <ul style="list-style-type: none">• Structure• Répartition de la DHG <p>5. Questions diverses</p>		

Le président,

Le secrétaire,

Anne Souillot

Véronique Chabaud

Transmis à :

Date :

Le Chef d'établissement

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 28 janvier 2019**

Compte-rendu des thèmes traités	Réservé à L'administration destinataire
<p style="text-align: center;">CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>ORDRE DU JOUR :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour ;2. Adoption du compte rendu du CA du 29 novembre 2018 (en ligne sur www.vaucanson.org) ; <p><u>Gestion financière :</u></p> <ol style="list-style-type: none">3. Répartition d'une subvention globalisée Etat ; <p><u>Projets pédagogiques :</u></p> <ol style="list-style-type: none">4. Préparation de rentrée : structure – Répartition de la DHG5. Questions diverses; <p>1. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Mme Souillot demande que soient ajoutées 4 conventions et une sortie culturelle à l'ordre du jour. Secrétaire de séance : Mme Chabaud L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des administrateurs présents.</p> <p>2. Approbation du compte rendu du CA du 29 novembre 2018</p> <p>Le compte rendu du CA du 29 novembre – consultable en ligne sur www.vaucanson.org - est adopté à l'unanimité des administrateurs présents.</p> <p><u>Gestion financière</u></p> <p>3. Répartition d'une subvention globalisée Etat</p> <p>Madame Souchet, gestionnaire précise que des subventions rectorales déléguées à l'établissement globalisent plusieurs comptes d'un programme : En l'occurrence, la subvention attribuée est à répartir entre les droits de reprographie et les remboursements frais relatifs aux périodes de formation en entreprise des élèves</p>	

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 28 janvier 2019**

soit :

-Droits de reprographie : 2 333,10 €

-Périodes de formation en entreprise : 1 399,10 €.

Vote : unanimité.

- Principe du recours à la plateforme numérique de financements « trousse à projets »

Mme Souchet gestionnaire, après explication sur le principe de fonctionnement, demande l'accord du CA pour autoriser l'établissement à recourir à la plateforme numérique « trousse à projets », plateforme de financement participatif de projets pédagogiques.

Votes : 19 pour, 4 abstentions.

- Convention avec le GIP Concours Commun Mines Pont

Convention précisant les engagements des parties dans le cadre de l'organisation du concours Mines Pont qui aura lieu dans l'établissement les 6,7 et 8 mai 2019.

Vote : Unanimité

- Convention de partenariat avec la SEM Tours Evénements

Convention établie dans le cadre du projet EDUCECO de la section technologique STIDD EE. La SEM s'engage à subventionner le projet à hauteur de 1000 €.

Vote : Unanimité

- Convention avec l'école du Matériel de Bourges

A travers cette convention concernant les BTS, l'établissement s'engage à accueillir des membres de cette école en vue de sa promotion, en contrepartie l'école s'engage à prendre des stagiaires.

Vote : Unanimité

- Contrat de maintenance avec Chubb

Contrat de maintenance des installations de désenfumage naturel de l'établissement d'une durée de 3 ans pour un coût de 729,24 €.

Vote : Unanimité

Projets pédagogiques

4. Préparation de rentrée

-Sortie au Temps Machine de 3 classes le 26 avril 2019 avec monsieur Roudillon dans le cadre de l'option théâtre, pour lecture-concert du roman « la peau de l'ours »

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 28 janvier 2019**

en présence de l'auteur. Participation des familles : 9 €.

Vote : Unanimité.

- Structure du lycée à la rentrée 2019 :

Le lycée Vaucanson a déjà perdu une classe de 2de à la rentrée 2018, ce qui aura une répercussion en 1^{ère} à la rentrée 2019. A cela s'ajoute l'effet de la réforme : le tronc commun fera perdre des heures en 1^{ère}. En effet, le rectorat créera des classes supplémentaires dans les lycées de campagne afin que ceux-ci offrent le plus grand choix possible de spécialités. La sectorisation sera strictement appliquée, la dérogation ne jouera plus sauf pour les enseignements artistiques et le latin, cela entraînera donc une perte d'effectifs. Mme Souillot précise que le lycée Vaucanson est l'un des plus impactés de l'académie.

Une représentante des parents demande si le Conseil départemental prendra en compte la nécessité de nouveaux transports scolaires entre Château-Renault et Amboise.

Au moment de passer au vote sur la structure, un représentant des enseignants fait état de la motion rédigée par les représentants des enseignants, il en fait la lecture. Mme Souillot fait remarquer que tout n'est pas associé à la réforme (psy-EN ...). De plus la suppression d'une 13^e classe de 2de n'ajoutera pas d'élèves dans chaque classe.

Un représentant des élèves demande sur quoi exactement il faut se prononcer. Un professeur explique aux élèves contre quoi il faut voter. Une autre élève demande ce qui se passera s'ils votent contre. Un troisième précise que les classes sont très souvent à 35 élèves. Un professeur explique ce qu'il en est en STI2D, que la réforme fera passer les 1^{ères} de 4 classes (3 classes pleines et une demi-division) à 3, que les futures 1^{ères} seront donc plus chargées.

La motion figurera dans le PV du CA.

Vote : 8 contre

11 abstentions

4 pour

- Répartition de la DHG :

Mme Souillot rappelle que les professeurs ont refusé de travailler à la répartition des heures.

Une représentante des enseignants précise que les professeurs n'ont pas voulu travailler à répartir les heures entre les disciplines au détriment l'une de l'autre.

Me Souillot explique le principe de la DHG : heures-poste et HSA

Une représentante des enseignants demande s'il est normal que les heures en 2de ne correspondent pas exactement à la DHG.

Mme Souillot explique la feuille « consommation », tout particulièrement la colonne « décision ». Elle explique que l'on garde un reliquat d'heures sur la ligne braille, notamment s'il est nécessaire de créer des groupes de spécialité supplémentaires en 1^{ère}. La discipline la plus impactée en perte d'heures est l'histoire-géographie. Cette

répartition est le résultat d'un exercice difficile.

Une ULIS va ouvrir afin d'accueillir quelques élèves sourds, en particulier ceux du CLG Vinci, dispositif qui permettra d'assurer la continuité de leur scolarité en lycée.

Vote : 12 contre

7 abstentions

4 pour

5. Questions diverses

Madame le proviseur fait remarquer qu'il y a au total 27 questions, dont certaines auxquelles elle a déjà répondu en conseil pédagogique ou commission permanente.

- 1) Serait-il possible d'avoir une vue précise de notre secteur de "recrutement" ?
- 2) M. Le DASEN a laissé entendre que nous appartenions à un secteur plus élargi sur Tours Nord et peut-être même plus encore avec les lycées du centre ville. Il n'a pas réfuté le fait que des élèves hors secteur "rapproché" pourraient demander Vaucanson en seconde pour les options SI et Théâtre, donc probablement CIT ou Italien 3 qui ne se feraient pas sur leur lycée de rattachement direct. Est-ce que cela peut être confirmé à l'approche des portes ouvertes ? Car il est probable que comme les autres années nous recevions beaucoup de familles hors secteur. Quel discours allons-nous leur tenir ?

Le lycée appartient à un multi-secteur, avec Choiseul, comme l'an dernier. Hormis le latin et les arts, les enseignements optionnels ne peuvent faire l'objet de dérogation. Les parents de Troisième seront informés directement lors de réunions organisées dans les collèges.

La JPO a lieu en mars, les enseignants seront informés à temps du discours à tenir.

- 3) Les enseignements optionnels de seconde seront contingentés par manque de moyens. Comment se fera la sélection s'il y a trop de demandes ? Comment faire découvrir la filière SI si des élèves intéressés ne peuvent pas suivre cette option ?

Il s'agit de deux questions différentes. Pour la première, nous avons le temps d'y réfléchir.

Pour la seconde, il n'y a plus de filière SI, mais une spécialité. Il faudra la présenter aux élèves de Seconde, mais comme les autres spécialités ou les filières technologiques.

- 4) La réforme prévoyait 54h d'orientation année pour les élèves de 2de (et 1ère ?). Comment ces heures sont-elles envisagées ?

Ces heures ne se font pas toutes en présentiel(forums, stages, recherches) et seront accompagnées par l'ensemble des professeurs, en cours ou en AP.

**Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration
du 28 janvier 2019**

5) Les terminales LV3 Italien (14 élèves) vont être regroupés avec les premières (8 élèves prévus). Est-on au regard de la loi, en droit de faire ce regroupement sachant que les programmes et les objectifs (points qui comptent au bac ou contrôles continus, ...) des deux niveaux sont différents ?

Oui

6) Pour la seconde lv3/LVC sont attendus 20 inscrits. Cependant si en Première, comme chaque année, il y a évaporation des élèves (stmg, redoublement, déménagement, plus envie de continuer, etc ...), le regroupement des première LV3 avec terminale LV3 se reproduirait-il l'année suivante ?

Oui, si l'effectif le justifie. Mais les regroupements ne seront pas systématiques.

7) Toutes les combinaisons de spécialités en première seront-elles possibles ? Comment seront établis les choix finaux ? Que se passera-t-il si les nombres de groupe de spé par discipline s'avèrent très différent de la proposition actuelle ? Des compléments de service donnés seront-ils envisagés en juin ? Devrons nous faire des heures supplémentaires sur des disciplines où des postes (ou demi postes ont été supprimés) ? Ou bien les choix des élèves ne seront-ils pas satisfaits si les groupes prévus sont pleins comme cela a été le cas l'an dernier en enseignement de spécialité de terminale en SVT ? D'ailleurs ce genre de pratique peut-il se reproduire cette année ?

Nous l'espérons. C'est l'esprit de la réforme de permettre aux élèves de choisir des spécialités dans des domaines différents. En cas d'écart avec ce que les élèves ont indiqués en décembre, nous nous adapterons.

Pour ce qui est des spécialités de Terminale, c'est différent : on ne créera pas de groupe pour les redoublants qui compèteront les groupes existants ou redoubleront ailleurs.

8) Tous les élèves de seconde qui choisiront DNL en première seront-ils "acceptés" ?

Non : il y aura une sélection, comme actuellement pour la section euro.

Précision : les élèves de seconde et de première engagés dans une section euro la poursuivront jusqu'au bac ; pour les prochains élèves, seule la mention DNL sera proposée, en cycle terminal seulement.

9) Le nombre de groupes de spécialité en première est prédéfini, et sera acté après les conseils de 3eme trimestre. Comment les groupes de SPE de terminale seront-ils déterminés et que se passera-t-il si le nombre d'élèves ne correspond pas à un multiple de 35 pour ces groupes de terminale ? Dans quelle mesure a-t-on la garantie que les choix des élèves seront respectés ?

CF question 7

10) les élèves de seconde cette année doivent choisir 4 spécialités et pourront en suivre trois, sans forcément que ce soit leurs 3 premiers choix. L'élève qui souhaite reprendre en terminale la spécialité refusée à l'issue de sa seconde le pourra-t-il, et à quelle condition ?

Pourquoi un procès d'intention ? Qui dit qu'ils ne pourront pas les suivre ?

11) Les professeurs principaux de seconde doivent conseiller les élèves dans leurs choix de spécialité : ont-ils eu un temps de formation pour prendre connaissance de

l'ensemble des programmes des spécialités de premières ? Comment pourront-ils, professeurs comme Psy-EN, conseiller les élèves sans avoir connaissance des programmes définitifs des spécialités de terminale ? Comment pourront-ils conseiller les élèves ayant un projet d'études post bac précis sans savoir quelles spécialités ces études post bac valoriseront ?

Jamais les PP de Seconde n'ont renseigné leurs élèves sur toutes les spécialités des filières existantes. Il reviendra aux professeurs de la spécialité de présenter les programmes qu'ils maîtrisent. Pour le post-bac, attendons l'année prochaine.

12) Que se passera-t-il pour les élèves en seconde cette année, qui réaliseraient en terminale qu'ils ont choisi des spécialités qui ne sont pas celles leur permettant d'être sélectionnés sur Parcours sup, alors que ces disciplines correspondraient à leur souhait de poursuite d'étude (par ex, physique et Svt pour faire Paces alors que maths serait demandé, ou anglais et SES pour du droit international ou des Sc politiques alors que Géopolitique serait attendu...)

La question sera traitée au cas par cas, comme elle l'est déjà dans le système actuel.

13) Que se passera-t-il si le nombre d'heures supplémentaires de la dotation n'est pas absorbable par l'ensemble des professeurs à l'issue de la répartition des services ?

La répartition proposée a essayé de réduire le nombre d'heures supplémentaires.

14) Dans la répartition horaire des moyens par classe, comment garantir une égalité de traitement entre des élèves choisissant différentes spécialités ? Comment permettre à tous les élèves d'avoir des heures équivalentes de dédoublements, auxquels ils ont droit ? Comment éviter de reproduire avec cette réforme une inégalité qui existait entre les filières, et qui accentuerait l'inégalité des chances entre les élèves d'origine sociale différente ?

Ce n'est pas le nombre d'heures dédoublées qui garantit l'égalité de traitement entre les élèves. La réforme supprime les filières, donc devrait réduire les inégalités entre les élèves.

Madame le proviseur demande si une contre-proposition de la structure ou de la répartition de la DHG sera présentée par les membres du CA. Devant une réponse négative, elle propose de ne pas reconvoquer inutilement un CA exceptionnel. L'ensemble des membres du CA adopte cette proposition.

La séance est levée à 20h35.